

## **RHR CA du 3-9-2016**

**Secrétaire de séance : Jean Vignes**

Le conseil d'administration de RHR se tient le samedi 3 septembre 2016 au siège de l'Association (salle 100A, 1er étage du 16 avenue Berthelot), à partir de 14h.

### **Ordre du jour**

1. Le passage à la revue électronique (CAIRN et Persée).
2. Le contenu du numéro double 82-83 et des numéros suivants (notamment articles issus de la Journée Chappuys de Tours).
3. La table ronde à Goutelas (18-20 mai 2017).
4. Questions diverses.

Excusés : Evelyne Berriot-Salvadore, Véronique Duché, Isabelle Fabre, Isabelle Garnier, Daniel Martin, Raphaële Mouren, Gilles Polizzi, Nora Viet (invitée).

Présents par Skype : Pascale Mounier et Trung Tran.

Présents : Jean-Claude Arnould, Christine de Buzon, Michèle Clément, Florence Bonnifay (invitée), Jean-Raymond Fanlo, Olivier Guerrier (invité), Marthe Paquant, Tristan Vigliano.

N.B. : Florence Bonifay et Olivier Guerrier ne participent pas aux votes.

Décision unanime : RHR permettra désormais aux membres du CA excusés de donner un pouvoir lequel sera envoyé avec la convocation.

### **Point 1 de l'ordre du jour : passage à la revue électronique Cairn ou Persée.**

Le compte rendu posté le 30 juillet résulte des discussions avec Stéphane Bureau, chargé des contrats chez Cairn, sur le contrat de publication et de diffusion

Explication et commentaire du document intitulé **Budget prévisionnel de la publication et diffusion de RHR sur CAIRN**. Il s'agit d'une estimation effectuée à partir du pré-contrat (revu 22 juillet 2016) sur la base de 2 n° annuels de 208 p. mis en page par les PUSE et publiés et diffusés par CAIRN. Pour la version papier, hypothèse de 30 adhérents optant pour la version papier. Tous les frais et gains sont inclus. Le chiffrage est en € hors taxe sauf précision contraire (donc ajouter env. 20% pour le TTC).

2017

Revenus escomptés de CAIRN : 2500.

Dépenses théoriques pour RHR : 680 (reliquat des frais de rétroconversion des n° de 2015 et 2016 et de publication des 2 n° de 2017, non déboursés car prélevés sur les revenus de RHR en 2018) + 1260 (impression et expédition au n° pour abonnés restant au papier).

Dépenses réelles pour RHR : 1456 (mise en page par les PUSE) + 1260 (impression et expédition au n° pour abonnés restant au papier).

Revenus pour RHR : 0.6 euros par tirage papier.

Jean-Claude Arnould juge la somme de 1260 surestimée mais pense que nous devons la payer, pour éviter de « s'enfoncer dans des dattes infernales ».

Christine de Buzon ne veut pas qu'on commence l'année 2017 avec 0.

Pascale Mounier : Si les estimations sont fausses, on ne nous demandera pas d'argent ; c'est noté dans le contrat.

Michèle Clément reprend le contrat, volet B, p. 5: le passage au numérique de deux numéros à paraître (frais de conversion du fichier PUSE en fichier xml pour Cairn) est estimé à 915 ? Or ce chiffre n'apparaît pas dans la synthèse que nous commentons. Ces 915 font-ils partie des 1260 ? Comment comprendre la « mise en page » incluse dans les 1260 ?

Christine de Buzon rappelle que « la rétroconversion n'est pas entièrement à notre charge » (un tiers assumé par Cairn).

Christine de Buzon avait plaidé au dernier CA pour ne pas rétroconvertir et tout confier à Persée parce que la part des consultations donnant lieu à revenus est limitée aux trois dernières années mises en ligne.

2018

Revenus escomptés de CAIRN : 3500.

Dépenses pour RHR : 1456 (mise en page par les PUSE) + 1260 (mise en page, impression et expédition au n° pour abonnés restant au papier).

Revenus pour RHR : 1906 (reliquat après déduction par Cairn des frais de rétroconversion non déboursés en 2017 et de publication des deux numéros de 2018).

2019

Revenus escomptés de CAIRN : 4500.

Dépenses pour RHR : 1456 (mise en page des PUSE) + 1260 (mise en page, impression et expédition au n° pour abonnés restant au papier).

Revenus pour RHR : 3581 (reliquat après déduction par Cairn des frais de publication des deux numéros de 2019).

Selon le principe de l'augmentation des consultations selon le nombre de pages mises en ligne, au fil des années les revenus engendrés par la revue ne peuvent qu'augmenter. Rappel : les revenus de l'association seront calculés sur le nombre de consultations (70%) et la présence dans les bouquets des BU (30%).

### **Conséquences pour les abonnements à la revue**

- abonnements indiv. : non gérés par CAIRN, toujours gérés par nous. Il faudrait que le maximum d'adhérents ait accès via une BU à la revue. Pour ceux qui n'auraient pas accès à la revue ainsi, la seule possibilité est qu'ils nous le disent dès décembre 2016 : nous ferons pour eux une demande d'impression et d'envoi au numéro par CAIRN. Nous leur donnerions la liste des adhérents à servir à chaque livraison. Coût pour deux numéros annuels : 2 x (6 euros de mise en page + 6 d'impression qualité numérique + 10 d'affranchissement) = 44 € HT (soit 53 € TTC). Conséquence : baisser la cotisation des adhérents ne recevant plus la revue papier et augmenter la cotisation de ceux qui souhaitent encore la recevoir.
- abonnements des institutions : ils seront tous gérés par CAIRN. Ils ont consulté notre fichier d'institutions ; ils connaissent une grosse partie de nos clients. Pour les autres, nous pourrions les renvoyer à un interlocuteur dédié (leur commercial) chargé de faire souscrire les institutions à CAIRN et susceptible de proposer à partir de 2017 l'abonnement à un seul titre (hors bouquet ; confirmation mi-septembre 2016 de l'offre).

Discussion sur ce point :

- Difficulté, précise Pascale Mounier, si le centre en question ne veut pas acheter un bouquet chez Cairn.
- Pascale Mounier : Mais si on perd des institutions (moins d'une dizaine), on va en gagner davantage, « énormément » ; on gagne des lecteurs (notoriété de RHR).
- Christine de Buzon note qu'on a beaucoup d'abonnés institutionnels à l'étranger, qui préféreront peut-être garder le papier.
- Pascale Mounier : Avec ce contrat, on ne peut plus gérer les institutions.
- Christine de Buzon : Peut-on modifier le contrat sur ce point ?
- Jean-Claude Arnould : RHR ne peut-elle continuer à gérer des abonnements papier pour des institutions ? Pascale Mounier posera la question.

- Michèle Clément demande que le CA formule une proposition de 2 prix d'abonnement différentiels (montant de l'option papier).
- Jean-Claude Arnould pense qu'il faut baisser la cotisation pour amortir le choc psychologique de la fin du papier, mais la baisser peu (30 €). Cela permettra de continuer à surnager... Le prix de la version papier serait de 50€).
- Michèle Clément : « la baisse me choque » ; il faut rester au même prix ; il faut aussi faire vivre l'association. Elle renchérit : « la revue ne constitue pas la vie de l'association ; il ne faut pas renoncer à une adhésion digne de ce nom. »
- Pascale Mounier : Il faut un texte du CA pour donner des explications aux adhérents (notamment édito du 82-83).
- Jean-Claude Arnould : plaide à nouveau pour la baisse de cotisation, pour faire passer la « déconnexion entre la revue et l'adhésion à l'association », y compris si celle-ci doit être compensée (diversification des activités).
- Christine de Buzon propose de retenir une de ces 3 propositions chiffrées :
  - Proposition haute : 37 euros, 20 étudiant ; 60 avec exemplaire papier, et 70 à l'étranger et 100 pour les institutions avec papier.
  - Proposition basse : 20 euros, 15 pour les étudiants ; 60 avec exemplaire papier, et 70 à l'étranger et 100 pour les institutions avec papier.
  - Proposition moyenne (JCA) : 30 euros, 20 étudiant ; 60 avec exemplaire papier, et 70 à l'étranger et 100 pour les institutions avec papier.

Vote à main levée :

- Haute 1
- Moyenne : 8
- Basse : 1

RHR souhaite le monopole de la gestion papier (des particuliers, mais aussi groupes et associations). Ces groupes n'ont pas les moyens de souscrire à un bouquet. Mais c'est CAIRN qui fait les envois papier (en posant les étiquettes fournies par RHR sur les enveloppes).

**La présidente soumet au vote du CA la signature** du précontrat établi par CAIRN avec nous : volets A, B, C et 6.3 (sans option).

- N.B. Les volets 6.1 et 6.2 sont écartés (gérés par les PUSE). Le point 6.3 est retenu sans les options 1 et 2.

- Durée du contrat : 5 ans.

Décision adoptée à l'unanimité.

Acceptation de la révision du contrat avec Persée : nous signons l'avenant (que Christine de Buzon a fait préparer) au contrat prévoyant la rupture de la barrière mobile des 2 ans et faisons mettre en ligne les années 2013 et 2014.

**Point 3 de l'ODJ : Organisation des journées au château de Goutelas (18-20 mai 2017) : *Les études sur la Renaissance à l'épreuve des frontières disciplinaires.***

Débat rapide sur la possibilité d'aide financière : les équipes, les ED ? Un doctorant peut faire appel à son ED pour un déplacement (budget prévu pour les missions des doctorants).

Olivier Guerrier demande de préciser le projet, la méthode.

Trois gros ateliers, tables rondes.

Comment retranscrire une table ronde ? Faut-il des communications classiques ? Inviter des responsables de sociétés XVIIe ?

Olivier Guerrier propose de demander aux doctorants d'assurer et signer la synthèse des débats. Adopté.

Combien de « plages » de travail ? 3 demi-journées (vendredi matin, vendredi a-m, et samedi matin) et 6 plages de W. Interventions de 10 à 15 minutes.

Michèle Clément a fait la liste des participants/intervenants : une dizaine à ce jour. Une quarantaine d'hébergements possibles (y compris des chambres dortoirs à 3 ou 4).

Olivier Guerrier pose le problème du format : 15-18 intervenants ?

Michèle Clément interrogera l'anthologie de Margolin (humanistes de la Renaissance). Jean-Raymond Fanlo : spécificité de l'allégorie humaniste ?

La chose sera annoncée dans le prochain n° de RHR : Trung Tran pourra inclure une annonce dans le volume en cours de préparation (à envoyer pour la mi-septembre dernier délai). Préciser si possible les conditions de publication.

**Point 2 de l'ordre du jour : le contenu du numéro double 82-83 et des numéros suivants (notamment articles issus de la journée Chappuys).**

Dans le numéro à paraître, un article d'Adeline Desbois : le résumé de sa thèse. Par ailleurs, des comptes rendus seront envoyés par Christine de Buzon.

Il faudra penser à préparer un éditorial, c'est très important, par exemple sur le modèle de la BSHPF, qui change de nom (*Revue d'histoire du protestantisme*, t.1, jan 2016).

Les numéros qui suivent : 3 articles reçus (de Bonnier, Rigolot, Kotler) pour le n° 84 de juin 2017. S'y ajouteront les articles issus de la journée Chappuys. Les articles issus de Goutelas paraîtront dans le numéro 85, décembre 2017.

Rien pour 2018 à ce jour. Véronique Duché organise un colloque SATOR sur « Maîtres et disciples » : son projet de publication dans RHR est-il encore à l'ordre du jour ?

**Point 4 : la prochaine AG et le renouvellement du CA.**

Le 27 janvier 2017, AG de RHR. Christine de Buzon aimerait passer la main ou devenir « présidente adjointe ». Il faut renouveler le CA. Il compte actuellement 18 membres (17 membres + André Tournon à titre de père fondateur + Bruno Petey-Girard). Les statuts (en ligne) prévoient de 11 à 17 membres. Qui se représentera ?

Florence Bonifay, Nora Viet seront de nouvelles candidates. Il faut solliciter des candidatures. Les statuts doivent-ils prévoir une limite du nombre de mandats (suggestion de Michèle Clément) ?

La séance est levée à 17h.